



Il s'agit de Nous, il s'agit d'Europe!
Pour une citoyenneté européenne démocratique



www.ey2013-alliance.eu



Table des matières.

L'Alliance pour l'Année Européenne des Citoyens (EYCA)	1
---	----------

Introduction	2
---------------------	----------

La citoyenneté européenne active, un projet de société	4
---	----------

1.1. Construire une Europe fondée sur la solidarité	6
1.2. Construire une Europe de l'égalité des chances pour tous les citoyens	7
1.3. Construire une Europe en associant pleinement les citoyens à la prise de décision	8

Une démocratie européenne ouverte et inclusive	10
---	-----------

2.1. Garantir l'inclusion et l'égalité en Europe	12
2.2. Garantir à chaque citoyen la liberté de circulation et une mobilité équitable	13
2.3. Garantir les droits civils et politiques et la participation de tous	15

Une démocratie européenne reposant sur trois piliers démocratiques	16
---	-----------

3.1. Pilier n°1: des citoyens éduqués et informés	18
3.2. Pilier n°2 : des institutions ouvertes et réactives	19
3.3. Pilier n°3 : une société civile organisée forte et reconnue	20

Ressources	22
-------------------	-----------

A propos de nos recommandations :

▣ Elles sont issues d'un travail collectif tout au long de l'Année Européenne des Citoyens 2013, avec la participation de plus de 100 représentants de 80 organisations nationales et européennes de la société civile de 27 pays.

▣ Elles visent à être accessibles aux citoyens, qu'ils soient organisés ou non, et à être utilisées comme des outils de plaidoyer, en particulier pendant la campagne des élections européennes de 2014.

▣ Elles se veulent concrètes, claires, accessibles et ont pour cela été traduites en plusieurs langues. Les définitions et les références faites dans le texte aux principaux documents législatifs se trouvent à la fin de ce document.

▣ Elles sont organisées selon un plan qui définit d'abord les priorités et recommandations pour UNE CITOYENNETE EUROPEENNE ACTIVE EN TANT QUE PROJET DE SOCIETE (chapitre 1), avant de cibler deux étapes spécifiques afin d'atteindre cette vision de l'Europe : obtenir une DEMOCRATIE EUROPEENNE OUVERTE ET INCLUSIVE (chapitre 2) et garantir UNE DEMOCRATIE EUROPEENNE REPOSANT SUR TROIS PILIERS DEMOCRATIQUES (chapitre 3).

Chacun des chapitres est divisé en trois parties qui correspondent aux orientations clés pour nos recommandations. Chaque chapitre et partie sont introduits et contextualisés par un bref argumentaire et comprennent des priorités clés (en gras dans le texte) et des recommandations.

▣ Elles sont destinées:

- aux institutions européennes, impliquées dans le développement et la mise en place de politiques, et plus particulièrement :
 - les corps législatifs de l'UE: le Conseil Européen, le Parlement européen et la Commission européenne;
 - les corps consultatifs de l'UE: le Conseil Economique et Social Européen et le Comité des Régions.
- aux Etats-membres de l'UE (gouvernements, parlements, autorités locales, etc.)
- aux autres partenaires (organisations de la société civile et citoyens, médias, partis politiques, etc.)

Les destinataires de nos recommandations apparaissent en couleur dans le texte.

▣ Elles peuvent également se trouver en ligne, être signées par des organisations et téléchargées :



ey2013-alliance.eu/itsabouteuropaitsaboutus/





www.ey2013-alliance.eu

L'Alliance pour l'Année Européenne des Citoyens (EYCA) est un réseau ouvert d'organisations de la société civile, nationales et européennes, souhaitant promouvoir la citoyenneté active comme élément majeur du projet européen dans le contexte de l'Année européenne des citoyens 2013.

Souhaitant promouvoir une acception large de la **citoyenneté active***, des associations et des réseaux européens de la société civile ont créé une Alliance en 2011 dont les principes sont inscrits dans leur Manifeste adopté au printemps 2012. Le premier succès de cette Alliance a été la mobilisation de son réseau afin de traduire le Manifeste en 23 langues européennes ainsi qu'en anglais braille pour le rendre le plus accessible possible.

De nombreux réseaux, plateformes et associations européens ont rejoint l'Alliance au cours de l'année, jusqu'à ce qu'elle regroupe 62 membres européens représentant plus de 4000 organisations dans 50 pays et travaillant dans différents domaines, tels que l'éducation, la culture, la santé ou la jeunesse, pour n'en citer que quelques-uns. EYCA a également été active dans les États-membres de l'UE, grâce à 19 Alliances nationales et 3 initiatives d'Alliances nationales, qui ont impliqué des associations locales et nationales de la société civile, afin de promouvoir la citoyenneté européenne active pendant l'Année. EYCA a également travaillé avec des organisations-contact dans 6 autres pays européens.

Malgré le budget le plus faible jamais alloué à une Année européenne, EYCA a bénéficié d'un modeste soutien financier de la part de la Commission européenne (DG COMM) pour ses activités au niveau européen ; mais au niveau national, les Alliances EYCA ont fonctionné quasi exclusivement grâce à l'implication volontaire et bénévole de leurs membres.

ACCROITRE LA PARTICIPATION EN INFORMANT ET EN SENSIBILISANT LES CITOYENS

Des débats, des conférences, des projections, des ateliers, des expositions, etc., ont été organisés aux niveaux local, national et européen, par les organisations membres et/ou en partenariat avec d'autres acteurs impliqués dans l'Année européenne, afin de sensibiliser les citoyens à leurs droits et aux possibilités de participation aux prises de décision de l'UE. Ces actions et ces discussions sur la citoyenneté ont aussi été régulièrement alimentées et poursuivies en ligne, via le site d'EYCA (www.ey2013-alliance.eu) et les médias sociaux (**Facebook, Twitter, YouTube** et **Flickr: EYCA2013**).

Par ailleurs, tout au long de l'Année, nous avons tenté de saisir la vision de « la citoyenneté active (européenne) » qu'ont les citoyens européens au travers de photos Polaroid et de leurs commentaires. L'ensemble de la collection sera exposé (physiquement et virtuellement) sous le titre

[Work in Progress] Qu'est-ce que la citoyenneté européenne active signifie pour vous ? (www.polaroid-project.eu), titre qui cherche à exprimer l'idée que ce projet ne sera jamais réellement terminé, puisque, tout comme la démocratie, la citoyenneté active est un processus qui ne s'achève jamais.

METTRE EN ŒUVRE DES POLITIQUES POUR LA CITOYENNETE EUROPEENNE

Nous avons plaidé pour que la citoyenneté devienne une dimension transversale des politiques européennes et une priorité clé dans tous les champs d'intervention communautaire afin d'aller vers une Union européenne (UE) véritablement respectueuse des citoyens, qui ne se limiterait plus à la seule dimension économique. Pour nous, la citoyenneté de l'UE ne s'arrête pas aux droits individuels mais doit être ancrée sur des valeurs qui permettent aux citoyens européens de participer à un projet européen partagé.

Les membres d'EYCA ont contribué tout au long de l'année à la réflexion transversale, intersectorielle et transnationale sur des thèmes essentiels pour la citoyenneté active en Europe et ce au travers de trois groupes de travail : (1) **la démocratie participative et le dialogue civil** ; (2) **les droits économiques, politiques et sociaux : un tout cohérent** et (3) **une citoyenneté européenne inclusive pour tous les résidents de l'UE**.

Les propositions de chaque groupe de travail, incluses dans ce document, sont disponibles de façon détaillée sur notre site internet.

Introduction.

Soixante-deux réseaux européens associatifs, appuyés par des coalitions au niveau national, se sont regroupés pour former l'Alliance pour l'année européenne des citoyens 2013 (EYCA), avec pour objectif d'engager la **société civile*** dans un large débat sur le sens à donner à la citoyenneté européenne dans la situation actuelle, en identifiant les défis à venir et en proposant des solutions pour y répondre.

L'un des principaux objectifs de ce grand réseau intersectoriel et transnational est de s'assurer que la citoyenneté active est un thème transversal et permanent des politiques publiques européennes. Après un an de travail collectif, EYCA présente ici ses recommandations clés pour renforcer la **citoyenneté active*** en Europe et améliorer sa prise en compte.

Le concept de citoyenneté de l'Union européenne (UE), apparu dans le traité de Maastricht en 1992, a ajouté une dimension politique au tout économique prévalent avec la Communauté européenne. Selon la Charte des Droits Fondamentaux de l'UE, l'Union « place l'individu au cœur de ses activités » en instaurant une citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice.

Ces principes ont été renforcés par les dispositions du **traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFEU)***, et plus particulièrement ses articles 2, 3, 6, 9, 10 et l'article 11, destiné à accroître le rôle de la société civile.

Malgré cette reconnaissance officielle dans les traités, la citoyenneté de l'UE est aujourd'hui en crise. Le désenchantement populaire envers le projet européen ne doit pas être sous-estimé par les élus et plus généralement par ceux qui décident. Les forces populistes se construisent sur cette désaffection croissante et, quasi systématiquement, attisent les comportements nationalistes et xénophobes pour miner la possibilité d'un futur partagé reposant sur des valeurs progressistes démocratiques. L'enjeu est fort et les institutions de l'Union européenne doivent prouver leur capacité à reconstruire les solidarités qui fondent le « vivre-ensemble ». Du point de vue de l'Alliance, répondre à ces défis et inverser la tendance au désenchantement requiert des changements profonds quant aux politiques européennes élaborées et à la manière dont elles sont mises en œuvre afin de retrouver une dynamique en Europe qui tende vers une plus grande intégration et pour la poursuite de la paix.

1. La citoyenneté européenne active, un projet de société

Même si les propositions d'EYCA sont fortement influencées par la crise économique, sociale et politique actuelle, elles reflètent avant tout une vision de la société et de l'Europe portée par les membres d'EYCA, soit une Europe ouverte, inclusive et participative. Dans le contexte actuel, renforcer la citoyenneté implique de répondre à une question essentielle « comment (re)créer de la solidarité pour que les Européens puissent retrouver la confiance en un futur européen commun ? ».

Ces propositions visent donc à redonner vie au projet européen en remettant à leur place, c'est à dire au cœur de l'Europe, les citoyens, la solidarité, l'égalité, l'équité et un véritable projet. Cela signifie qu'il faut passer de l'approche dominante présente qui considère les citoyens comme des individus-consommateurs, à une approche de la citoyenneté qui, tout en respectant les aspirations individuelles, prenne à son compte les besoins collectifs pour permettre un futur partagé.

Réaliser cela nécessite un changement de paradigme, d'une Europe essentiellement projet économique, à une Europe construite sur les valeurs de solidarité et d'égalité entre les États et entre les citoyens. C'est uniquement en se recentrant sur ces aspects fondamentaux que la légitimité du projet européen, la confiance et l'enthousiasme pour l'Europe et l'approfondissement du processus d'intégration pourront progresser.

2. Pour une démocratie européenne ouverte et inclusive

L'objectif d'EYCA pour l'Europe ne sera pas réalisé tant que les inégalités et les discriminations vécues par les nombreux **citoyens en situation de vulnérabilité, de marginalisation et d'exclusion*** persisteront, et ne seront pas résolument combattues et éradiquées.

L'indivisibilité des droits est un prérequis indispensable à l'inclusion sociale et à la citoyenneté active. Cela requiert une attention particulière pour faire en sorte qu'aucun résident ne soit exclu, sous la menace de l'exclusion ou victime de discrimination à cause du non-respect de ses droits sociaux et économiques. Car au cœur du modèle social européen il y a la protection et la prise en charge pour tous, et plus spécialement pour les plus vulnérables dans la société. EYCA croit que les citoyens ne peuvent être réellement conscients de leur responsabilité vis-à-vis des autres que si la société vise à et permet l'accès réel aux droits pour tous.

En temps de crise plus que jamais, les institutions de l'Union européenne doivent tout particulièrement garantir la protection des droits fondamentaux des populations vulnérables, marginalisées et exclues, tels que la libre-circulation des personnes, les droits politiques ou l'accès à la justice.

3. Une démocratie européenne, trois piliers démocratiques

Au-delà de ces questions essentielles, tous les piliers de la démocratie doivent bien fonctionner, et ce pour garantir une démocratie européenne dynamique, adaptée aux objectifs poursuivis. L'éducation et les médias doivent être assurés en toute indépendance tout en renforçant leur dimension européenne. Les décisions prises par les institutions de l'Union européenne doivent, dans le respect des valeurs universelles inscrites dans les traités internationaux, répondre aux besoins des citoyens, à leurs aspirations et leur vision de la société. La société civile organisée, qui défend les droits de l'Homme et l'intérêt général par des solutions collectives et constructives, doit être renforcée, son rôle en tant qu'agent du changement étant crucial pour les démocraties, et tout particulièrement en temps de crise.

La question de la citoyenneté européenne nous renvoie à celle de la construction du projet européen. Si les institutions de l'Union européenne veulent réellement une Europe sociale et politique, alors la citoyenneté de l'Union doit être garantie à tous ceux qui vivent sur son territoire, y compris les citoyens de pays-tiers devenus résidents en Europe. Un tel changement renforcerait le rôle joué par l'UE au niveau international et enverrait un message positif, d'ouverture et de coopération aux pays-tiers, en particulier aux pays du voisinage et à leurs citoyens.

Telle est la vision d'EYCA pour renforcer la citoyenneté en Europe et nous exhortons tous les acteurs concernés agir dès maintenant pour s'assurer que ces recommandations sont entendues et prises en compte, en particulier au cours des débats autour des prochaines élections du Parlement européen. Progresser vers la citoyenneté européenne ne sera possible que si les institutions nationales et européennes s'avèrent être des interlocuteurs réceptifs, prêts à répondre aux attentes formulées pendant « l'Année Européenne des Citoyens » par les citoyens eux-mêmes.

**La citoyenneté
européenne
active,
un projet
de société.**



1.

Construire une Europe...

1.1 ... fondée sur la solidarité

1.2 ... de l'égalité des chances pour tous les citoyens

1.3 ... en associant pleinement les citoyens à la prise de décision

« Nous devons accompagner un processus de construction de la citoyenneté européenne qui, au-delà de l'approche basée sur les droits individuels, se préoccupe également du sentiment d'appartenance des Européens à un avenir européen commun »

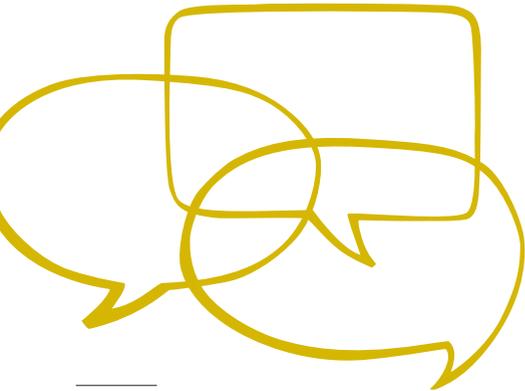
– EYCA Manifeste

Les décideurs européens ont échoué à promouvoir une vision politique de l'Europe. Les citoyens européens actifs ne peuvent donc que se sentir préoccupés face aux actuels développements politiques et institutionnels de l'Union européenne. L'Alliance estime qu'il est de sa responsabilité, en tant que rassemblement de citoyens européens actifs, de contribuer au débat européen en mettant en avant une vision pour l'Europe. Cette vision du projet européen est celle d'une Union ouverte, inclusive, durable, participative et politique.

Parvenir à ce modèle implique un changement de l'actuel paradigme selon lequel l'Europe est considérée comme un projet économique afin de restaurer et promouvoir la so-

lidarité entre les États-membres et entre les citoyens comme valeur fondamentale du processus d'intégration et de la légitimité du projet européen.

*L'Alliance reste convaincue que ce projet doit être pleinement fondé sur la législation internationale et européenne protégeant les droits de l'Homme et à laquelle les États-membres sont légalement liés, notamment via la **Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne*** selon laquelle tous les individus possèdent des droits civils et politiques, mais aussi économiques, sociaux et culturels. En outre, l'Alliance estime que la jouissance et l'exercice des droits civiques sont inaliénables, quel que soit le statut de résidence de l'individu.*



1.1

Construire une Europe fondée sur la solidarité

Depuis plusieurs années le besoin de renforcer la consolidation fiscale et de réaliser une Union monétaire est devenu une priorité de l'Union européenne. Cela a parfois supplanté la dimension sociale de l'Europe 2020 et créé un climat de concurrence entre les États-membres, lequel entrave l'idée d'une Europe fondée sur l'intégration et la cohésion.

Or, la dimension économique et fiscale et la dimension sociale sont complémentaires pour la réalisation d'une Union politique. Aussi devraient-elles retenir plus d'attention et être articulées plus équitablement. En effet, répondre aux craintes sociales des citoyens, contrebalancer le risque croissant de paupérisation et de marginalisation de nombreux Européens et assurer leur sécurité à travers la cohésion sociale exige que l'Union européenne renforce la dimension sociale de ses politiques, y compris les plus austères.

RENFORCER LA SOLIDARITÉ ENTRE LES ÉTATS-MEMBRES

👉 Pour assurer la solidarité entre les États-membres de l'UE, nous recommandons aux institutions européennes de se diriger vers un modèle de croissance fondé sur les citoyens tout en répondant au besoin de consolidation fiscale en liant les performances économiques à la réalisation du progrès social vers plus d'inclusion active* et de responsabilisation.

👉 L'Alliance soutient également toutes les mesures promues par l'UE et ses États-membres permettant aux citoyens européens de mieux contrôler le monde économique et financier et de créer un environnement où les marchés se conforment aux règles démocratiques, et non l'inverse, en introduisant par exemple une taxe sur le capital et en luttant contre les paradis fiscaux.

RENFORCER LA SOLIDARITÉ ENTRE LES CITOYENS EUROPÉENS

👉 Pour restaurer la confiance des citoyens dans une Union qui aspire à et qui a les capacités de répondre à leurs besoins, l'Alliance demande aux institutions européennes d'assurer un accès égal aux droits économiques et sociaux en :

- harmonisant vers le haut les politiques sociales;
- promouvant un accès universel aux services sociaux et aux filets de sécurité adéquats;
- demandant aux États-membres d'assurer la cohésion sociale et d'affronter l'impact social de la crise économique en soutenant une redistribution égale et équitable de la richesse à travers une taxation progressive.

L'Alliance appelle notamment les institutions européennes et les États-membres à garantir la justice fiscale en instaurant une politique fiscale redistributive fondée sur les revenus, le capital et les taxes environnementales.

De même, et en complément des mesures assurant la participation politique de l'ensemble des citoyens à tous les niveaux de décision, les États-membres doivent garder, maintenir et développer un système de protection sociale adéquat comprenant un revenu minimum, et notamment un salaire minimum, une protection sociale, une assurance chômage et des retraites appropriées.

👉 L'accès au marché du travail est considéré comme un élément clé des stratégies européennes pour lutter contre la pauvreté et renforcer l'inclusion sociale. L'Alliance demande donc instamment aux institutions européennes de promouvoir les valeurs de coopéra-

tion, d'inclusion, de confiance, de légitimité démocratique et d'égalité dans le secteur économique, notamment en adoptant des stratégies et des outils politiques appuyant le développement et la réalisation personnels, la participation à la société et, par conséquent, la citoyenneté active de tous.

Etant donné ses principes en tant que modèle économique servant le bien public et la cohésion sociale, sa résilience face à la crise et son intérêt pour répondre aux changements actuels auxquels nos sociétés font face, les institutions européennes doivent promouvoir et soutenir le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Les États-membres sont également enjoins à promouvoir des initiatives et des stratégies d'accompagnement des politiques d'activation de l'emploi en apportant des services sociaux ou éducatifs (par exemple, la protection sociale, l'éducation et la formation professionnelle, des possibilités d'apprentissage et de réorientation) afin de soutenir à la fois l'autonomisation des individus et de répondre à la nécessité croissante de services sociaux et de santé.

ASSURER LE BIEN-ÊTRE DE TOUS EN EUROPE

▣ L'accès aux services sociaux, l'un des trois volets de la Stratégie européenne pour l'inclusion active* avec « le soutien financier suffisant » et « le marché du travail inclusif », est fondamental pour autonomiser

et responsabiliser les individus et leur donner les moyens d'être en mesure d'exercer leurs droits économiques et sociaux ainsi que de s'impliquer dans la vie de la société.

L'Alliance exhorte les institutions européennes à promouvoir l'idée d'un accès universel aux prestations sociales comme prérequis à la lutte contre la pauvreté, à l'égalité et à la pleine garantie de l'accès des populations aux droits fondamentaux prévus dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne le droit à l'éducation (art.14) et le droit à la santé (art.35).

Les États-membres sont également enjoins à garantir un accès universel aux services de santé et d'éducation de bonne qualité, comme prévu par la Charte des droits fondamentaux, en supprimant par exemple les obstacles engendrés par la privatisation et la concurrence déloyale dans le secteur sanitaire et social et en soutenant les organisations de la société civile qui apportent des services sociaux et de santé.

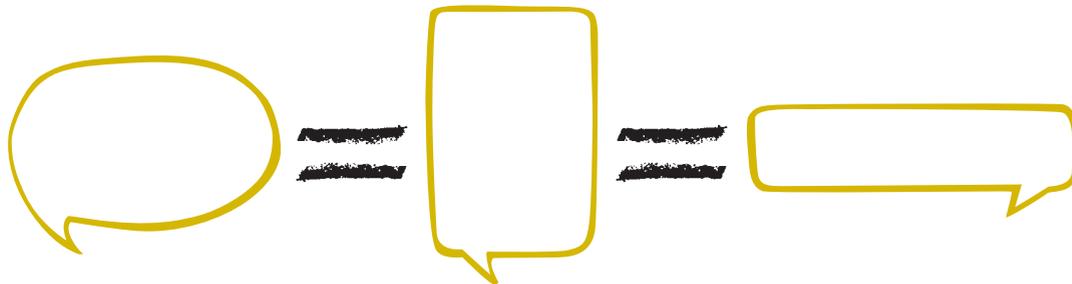
1.2

Construire une Europe de l'égalité des chances pour tous les citoyens

La vision de l'Europe de l'Alliance est celle d'une société égalitaire et juste où chaque citoyen serait en mesure d'exercer ses droits civiques, politiques, sociaux, économiques et culturels. Assurer la pleine jouissance de ces droits pour tous les citoyens est un prérequis fondamental pour une participation active, efficace et tangible dans la société.

ASSURER DES OPPORTUNITÉS D'APPRENTISSAGE POUR TOUS

▣ L'Alliance exhorte les institutions européennes à assurer un accès égal et effectif pour tous à l'éducation et à la formation professionnelle et continue en assurant notamment la possibilité de recevoir gratuitement l'éducation obligatoire, comme prévu par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (art.14).



PROMOUVOIR UN MARCHÉ DU TRAVAIL

INCLUSIF ÉGAL ET JUSTE

☑ L'égalité des chances sur le marché du travail doit être offerte à tous. Il est nécessaire de veiller à ce que le droit au travail des citoyens soit respecté sans aucune forme de discrimination. À cet égard, **les États-membres** sont invités à mettre pleinement en œuvre la Directive sur l'égalité en matière d'emploi* (directive 2000/78/CE du Conseil) interdisant la discrimination fondée sur la religion ou les croyances, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle dans le domaine de l'emploi.

L'Alliance demande aux **États-membres** d'élaborer des stratégies nationales pour lutter contre le chômage de longue durée et pour combattre les discriminations dans l'accès à l'emploi.

Les États-membres sont également exhortés à mettre en œuvre immédiatement la **Garantie Jeunesse*** adoptée par le Conseil européen en avril 2013 qui stipule que les chômeurs âgés de moins de 25 ans doivent bénéficier d'un apprentissage, d'un stage ou d'une formation continue dans un délai de quatre mois après la fin de leurs études ou de leur formation ou de la perte d'un emploi. **Les États-membres** doivent par ailleurs adopter des mesures concrètes pour compléter et appuyer la Garantie Jeunesse pour en faire un instrument véritablement efficace de lutte contre le chômage des jeunes.

Les institutions européennes et les États-membres sont invités à permettre une mobilité juste des personnes et des travailleurs, un salaire égal et à promouvoir les droits sociaux et les droits du travail, par exemple en faisant en sorte que les droits des travailleurs détachés à l'étranger sont respectés et protégés contre les employeurs qui abusent des incertitudes et des failles juridiques.

GARANTIR À TOUS LES CITOYENS

LEURS DROITS CULTURELS

☑ La diversité culturelle ainsi que l'accès et la participation à des activités artistiques et culturelles pour tous doivent être encouragés et assurés dans tous les **États-membres** et dans l'ensemble des **programmes et politiques communautaires**.

La mobilité des artistes et des professionnels de la culture demeure entravée par des obstacles fiscaux, les régimes de visas pour les artistes de pays tiers, les permis de travail ou le droit de résidence, l'accès à sécurité sociale et les questions de propriété intellectuelle. L'Alliance demande donc aux **institutions européennes et aux États-membres** de coordonner davantage leurs politiques afin d'encourager et de soutenir concrètement la mobilité artistique.

Selon la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable 2005-2014, l'intégration de la diversité culturelle et du dialogue interculturel dans les systèmes d'éducation et de formation permettrait le développement des talents et encouragerait la pensée critique et créative. Nous demandons aux **États-membres** d'intégrer dans leurs stratégies éducatives nationales les initiatives culturelles reconnaissant la diversité par une approche fondée sur les droits de l'Homme.

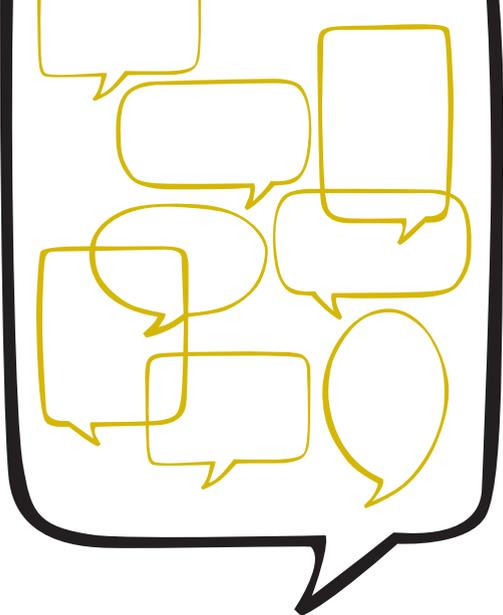
Les États-membres doivent encourager un accès égal aux ressources, lieux et activités culturels pour tous les citoyens, particulièrement les plus vulnérables, marginalisés et exclus. **Les États-membres** doivent également renforcer les opportunités permettant de connaître son héritage et celui des autres, d'apprendre de ces héritages, de développer sa créativité et de participer à des pratiques culturelles individuelles ou collectives.

1.3

Construire une Europe en associant pleinement les citoyens à la prise de décision

Au niveau européen, en complément de la participation électorale européenne mise en œuvre depuis 1979, le concept de participation citoyenne renvoie principalement aux innovations introduites par l'Article 11 du traité de Lisbonne. Outre la reconnaissance politique et législative de ce concept, de nombreuses difficultés concernant cet article et sa mise en œuvre persistent.

Si des changements dans les traités sont nécessaires pour progresser vers une véritable Union politique, fondée sur plus de démocratie représentative et participative, l'Alliance considère que des améliorations peuvent être apportées dans le cadre institutionnel et législatif actuel. Les mécanismes de démocratie participative devraient ainsi être renforcés afin de consolider la démocratie représentative. Cette partie s'attachera aux instruments de la participation citoyenne existant au niveau européen ainsi qu'à la nécessité de transparence accrue et de meilleure mise en œuvre de l'Article 15 du TFUE en matière d'accès aux documents.



RENFORCER LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE EN EUROPE

➤ Dans le cadre institutionnel et juridique actuel, un poids politique plus important doit être accordé au **Parlement européen**, seule institution européenne directement élue par les citoyens.

Les élections du **Parlement européen** doivent être organisées le même jour dans tous les États-membres.

Des listes transnationales doivent être établies afin de promouvoir l'image du **Parlement européen** en tant qu'institution prenant des décisions pour le bien commun européen et de donner plus de substance à la vie politique et démocratique de l'UE.

RENFORCER LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE EN EUROPE

➤ L'initiative citoyenne européenne (ICE)* a été conçue comme un outil d'amélioration du modèle démocratique européen. Néanmoins, deux ans après son introduction et les efforts de la Commission européenne pour réglementer son application, l'ICE n'a pas encore réalisé son plein potentiel. La **Commission européenne** doit donc réviser les règles d'application des ICE, tout en garantissant que ces dernières respectent les valeurs et les droits fondamentaux inscrits dans le préambule et les premiers articles du Traité de Lisbonne, de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne* et de la Convention européenne des droits de l'Homme* (dont l'UE devrait par ailleurs devenir membre).

Les **institutions européennes** doivent simplifier les procédures de mise œuvre des ICE afin de rendre cet outil plus accessible à l'ensemble des citoyens et des organisations de la société civile.

La **Commission européenne** doit mettre un terme à tout principe discrétionnaire qu'elle peut utiliser pour étudier et évaluer les initiatives ayant collecté le nombre de voix suffisant.

Les **institutions européennes** et les **États-membres** doivent impliquer, au même titre que l'ensemble des autres parties prenantes, les organisations de la société civile à tous les niveaux de prise de décision.

La **Commission européenne** doit procéder à un réexamen immédiat de la « norme minimale de consultation » COM (2002) 704 au niveau européen pour améliorer la participation de la société civile dans la prise de décision euro-

péenne et soutenir de manière systématique, organisée et financière les mécanismes et opportunités de consultation.

Afin de promouvoir le dialogue social et une bonne gouvernance démocratique, les **États-membres** doivent veiller à ce que des organes, au moins consultatifs, soient créés au niveau local et qu'ils impliquent un large éventail de partenaires sociaux afin d'élaborer des recommandations sur le développement environnemental, économique et social.

➤ L'Alliance exhorte les **institutions européennes** à améliorer la qualité de l'interaction et la communication entre les citoyens et les institutions européennes en accroissant la transparence des décisions et des négociations qui se déroulent entre les institutions européennes et en facilitant l'accès et l'accessibilité des informations et documents officiels.

Les **institutions européennes** doivent éviter l'utilisation d'un langage trop technique dans les consultations européennes car cela décourage, voire empêche, les citoyens et les organisations de la société civile de contribuer au débat.

Les **institutions européennes** doivent publier le plus grand nombre de documents communautaires officiels dans toutes les langues officielles et encourager les États-membres à atteindre l'objectif européen de Barcelone de 2002 qui vise à permettre aux citoyens de communiquer dans deux langues en plus de leur langue maternelle.

**Une
démocratie
européenne
ouverte et
inclusive.**



2.

Garantir...

2.1

... l'inclusion et l'égalité en Europe

« La citoyenneté européenne devrait être fondée sur le principe de résidence et, au nom de l'universalité des droits, tous les résidents de l'Union européenne devraient jouir d'une égalité de traitement et des mêmes droits de participer à la vie publique que les citoyens de l'UE »

– EYCA Manifeste

2.2

... à chaque citoyen la liberté de circulation et une mobilité équitable

Notre vision de l'Europe ne pourra se concrétiser tant que les nombreuses inégalités et discriminations auxquelles sont confrontés encore trop de citoyens vulnérables, marginalisés et exclus ne seront pas définitivement éliminées.

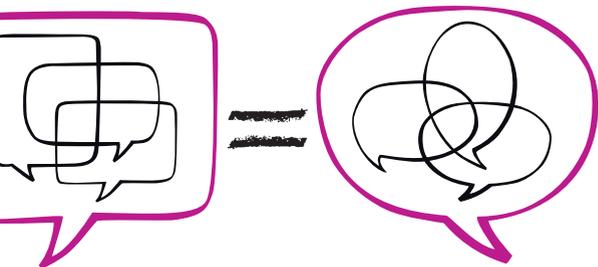
gration dans la société et leur participation à la vie démocratique en tant que citoyens actifs, mais cela les empêche également de bénéficier du même niveau de protection que les autres citoyens de l'UE.

2.3

... les droits civils et politiques et la participation de tous

En effet, bien que la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne stipule que tous les résidents de l'UE bénéficient d'un certain nombre de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, les résidents vulnérables, marginalisés et exclus restent confrontés à des obstacles majeurs qui les empêchent de jouir de ces droits. Non seulement cela entrave-t-il considérablement leur inté-

Rappelant les recommandations du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la nécessité pour la société de « refléter la diversité de ses citoyens », EYCA appelle tous les décideurs européens à accorder une attention particulière aux citoyens vulnérables, marginalisés et exclus en matière d'inclusion et de participation.



2.1 Garantir l'inclusion et l'égalité en Europe

L'indivisibilité des droits d'une part et les responsabilités impliqués par la citoyenneté d'autre part, sont les conditions préalables indispensables à l'inclusion sociale et à la citoyenneté active : être citoyen ne signifie pas seulement bénéficier de droits, mais aussi assumer des responsabilités civiques et prendre part à la vie de la collectivité. Cela implique que chaque citoyen jouisse de droits sociaux et économiques lui permettant non seulement de mener une vie décente, mais aussi de s'engager et de contribuer à la vie en société.*

Or, quasi systématiquement, les groupes vulnérables, marginalisés et exclus sont affectés par une mauvaise application de la législation européenne et une mauvaise administration par les autorités nationales et locales. Les résidents et les migrants sans papiers, notamment, font face à de nombreux obstacles et restrictions lorsqu'ils sont engagés dans des procédures administratives ou essaient d'avoir accès aux services sociaux, aux soins de santé ou à la justice.

ASSURER L'ACCÈS AUX DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

👉 Aujourd'hui encore, trop de citoyens ne sont pas et ne peuvent pas se sentir intégrés à la société en raison du non-respect de leurs droits économiques et sociaux. C'est pourquoi **les institutions européennes et les États-membres** sont vivement encouragés à assurer un égal accès aux droits économiques et sociaux, conditions préalables à une inclusion active et une citoyenneté participative.

Les institutions européennes et les États-membres doivent également promouvoir un dialogue constructif et inclusif afin de s'assurer que l'expérience et le point de vue des groupes les plus vulnérables, marginalisés et exclus, tels que les personnes victimes de discrimination en raison de leur situation socio-économique, sont pris en compte lorsque sont élaborées les politiques et les stratégies à tous les niveaux de prise de décision.

GARANTIR L'ÉGALITÉ ET LA NON-DISCRIMINATION SUR TOUT LE TERRITOIRE DE L'UE

👉 Malgré l'existence de différentes directives européennes visant à assurer l'égalité et la non-discrimination dans l'UE, les droits des groupes vulnérables, marginalisés et exclus sont encore loin d'être garantis au niveau national en raison d'un manque d'engagement ou de réticences de la part de certains États-membres à ratifier ou mettre en œuvre les cadres législatifs européens existants.

EYCA exhorte donc **les institutions européennes et les États-membres** à prendre pleinement en compte la clause de non-discrimination du traité de Lisbonne

dans le développement de nouvelle législation ou politique et à adopter une stratégie commune et cohérente pour la non-discrimination afin de promouvoir une citoyenneté inclusive de manière holistique.

Les États-membres doivent sans plus attendre finaliser les négociations sur la proposition de la Commission européenne de 2008 pour une Directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes en dehors du secteur de l'emploi sans distinction de religion ou de conviction, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (**Directive « Égalité »**)*. De plus, les États-membres ne l'ayant pas encore fait, doivent ratifier le Protocole n°12 de la Convention européenne des droits de l'Homme interdisant la discrimination pour ces mêmes discriminations.

Les États-membres doivent s'assurer que les organismes nationaux en charge de promouvoir l'égalité de traitement et de veiller à la mise en œuvre de la législation anti-discrimination s'attachent tout particulièrement à combattre les discriminations à caractère multiple / intersectoriel (lorsqu'un individu est victime de plusieurs discriminations, par exemple lorsque des femmes musulmanes sont discriminées à la fois en raison de leur genre et de leur religion).

La Commission européenne doit s'assurer que les stratégies nationales d'intégration des Roms comprennent des mesures pour lutter contre les discriminations dont sont victimes les Roms, en particulier les groupes les plus vulnérables tels que les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes âgées qui doivent faire face à des formes multiples de discrimination.

👉 Les institutions européennes, les États-membres et tous les acteurs concernés doivent combattre les stéréotypes négatifs, parmi lesquels les stéréotypes liés

au genre, par l'usage, entre autres, d'une terminologie correcte dans les discussions sur les politiques menées, les supports de communication, les documents et traductions officiels. Dans certains cas, les formulations utilisées dans ces documents devront certainement être modifiées pour être en conformité avec celles utilisées dans les traités européens et les conventions internationales des droits de l'Homme.

GARANTIR L'ACCÈS À L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET À LA JUSTICE POUR TOUS

▣ Les autorités nationales et européennes doivent s'assurer que le droit à une bonne administration et le droit d'accès du public aux documents, tels que garantis par l'Article 41 et l'Article 42 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, sont effectivement respectés et appliqués. Elles doivent également s'assurer que tous les résidents, y compris les groupes vulnérables, marginalisés ou exclus et les nouveaux résidents, sont informés de leurs droits et en capacité de contester des décisions, et leurs conséquences, inadéquates et abusives auxquelles ils peuvent être confrontés.

Afin de mieux mettre en œuvre la législation européenne en accord avec ces droits, les autorités locales et nationales doivent :

- proposer une formation continue et accessible au personnel et aux agences sur tous les aspects de la législation européenne, y compris les normes relatives aux droits de l'Homme, afin de prévenir toute application incorrecte.
- mettre en place des mesures d'exécution efficaces pour garantir la mise en œuvre correcte de la législation eu-

ropéenne et la création de sanctions pour ceux qui la violent.

- sensibiliser et informer les résidents sur les recours dont ils disposent pour contester des décisions et leurs conséquences inadéquates et abusives.

▣ Tous les résidents, y compris les groupes vulnérables, marginalisés et exclus, doivent pouvoir exercer leurs droits fondamentaux et avoir accès à la justice et à une assistance juridique, en particulier lorsque leurs droits sont violés.

Les États-membres sont exhortés à offrir de meilleures conditions de détention, conformément aux valeurs promues par l'UE, et assurer la réinsertion sociale des détenus.

Les États-membres doivent garantir à chacun un accès aisé et efficace à la justice, y compris aux migrants, et ce à toutes les étapes de la procédure judiciaire, des enquêtes préliminaires jusqu'aux audiences. De plus, toutes les informations relatives aux droits légaux, à l'assistance juridique et aux procédures judiciaires doivent être accessibles à tous. L'interprétation en langue des signes et la mise à disposition de l'information en braille, entre autres, doivent être accessibles à toute personne ayant recours au système judiciaire.

Des ressources financières spécifiques doivent être allouées à l'assistance juridique, qui, au détriment des citoyens, a été considérablement réduite dans de nombreux États-membres.

Les États-membres doivent garantir que la transposition et la mise en œuvre de la Directive « Victimes »* permettent un accès égal et effectif aux droits à l'information, au soutien, au respect et à la protection inscrits dans cette directive. Un accès égal et effectif à ces droits doit être

assuré pour toutes les victimes, de manière non discriminatoire et quel que soit leur statut de résidence (en vertu de l'Article 1 de la Directive).

2.2

Garantir à chaque citoyen la liberté de circulation et une mobilité équitable

Malgré l'inscription de la liberté de circulation dans les Traités, les droits afférents ne sont pas effectivement mis en œuvre. En particulier, beaucoup d'Européens vulnérables, marginalisés et exclus restent confrontés à des obstacles majeurs les empêchant d'étudier, de travailler, d'avoir des activités bénévoles dans un autre État-membre, ou simplement de se rendre dans un autre État-membre. Ces obstacles, multiples, entravent considérablement l'intégration dans la société des groupes vulnérables, marginalisés et exclus.

De plus, les contrôles aux frontières sont souvent exécutés en violation des droits de ceux qui tentent d'entrer sur le territoire de l'UE, y compris lorsqu'ils sollicitent une protection internationale. Il est également important de noter que les droits civils et politiques, parmi lesquels le droit à la vie de famille, sont affectés par les règles régissant l'attribution des visas d'entrée dans l'espace Schengen et des visas d'entrée pour le Royaume-Uni et l'Irlande. Cette discrimination vis-à-vis des résidents dont les moyens financiers sont limités peut également avoir un impact disproportionné sur les femmes et les personnes en situation de handicap.

RENFORCER LE DROIT À CIRCULER LIBREMENT

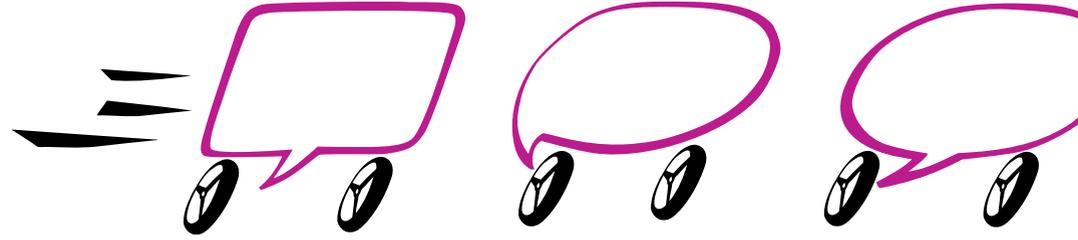
Les institutions européennes et les États-membres doivent prendre toutes les mesures appropriées afin que tous les résidents de l'UE, en particulier les résidents vulnérables, marginalisés et exclus, puissent jouir de leur droit de circuler librement au sein de l'Union européenne sur un pied d'égalité avec les autres et de leur droit de participer aux programmes et actions de mobilité et de coopération.

EYCA demande aux institutions européennes, aux États-membres et à l'ensemble des acteurs concernés de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir des conditions de résidence et de travail justes et favorables, ainsi qu'un niveau de vie équitable aux ressortissants des pays tiers vivant et travaillant dans l'Union européenne.

Les institutions européennes doivent réviser le Règlement sur la coordination des systèmes de protection sociale afin qu'il prenne mieux en considération les besoins des groupes vulnérables, marginalisés et exclus. Des instructions de mise en œuvre et des formations destinées aux autorités locales et focalisant sur les besoins des groupes spécifiques doivent être développées.

Les institutions européennes et les États-membres doivent adopter l'« Acte législatif sur l'accessibilité dans l'Union européenne : améliorer l'accessibilité des biens et des services sur le marché intérieur »* afin de garantir au mieux l'accès aux biens et services à tous les citoyens, en particulier aux personnes en situation de handicap.

Tous les résidents de l'UE se rendant dans un autre État-membre, y compris les résidents vulnérables, marginalisés et exclus, doivent bénéficier des services essentiels



assurés par l'État-membre en question dans les mêmes conditions que les ressortissants nationaux. Les principes de non-discrimination et d'égalité de traitement doivent également être intégrés à tous les programmes communautaires.

Les institutions européennes doivent s'assurer que les États-membres respectent la Directive 2004/38 sur la libre circulation et le principe d'égalité de traitement afin de garantir que tous les citoyens de l'UE, en particulier les Roms, puissent exercer leur droit de libre circulation et de prévenir le renvoi et l'expulsion de personnes roms par les États-membres.

GARANTIR LES DROITS DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES RÉSIDENTS DES PAYS TIERS ET LEUR ACCÈS À LA CITOYENNETÉ

Les institutions européennes et les États-membres doivent réformer la législation et la politique relatives à l'entrée et la résidence de ressortissants de pays tiers, ainsi qu'au système d'asile de l'UE, afin de garantir la bonne mise en œuvre des obligations internationales, régionales et communautaires dans le respect des droits de tous les résidents.

Les institutions européennes et les États-membres doivent élaborer une définition commune du séjour régulier pour les migrants dans tous les États-membres harmonisant les critères appliqués. Ainsi, tout individu ayant déposé une demande ou un recours auprès des autorités compétentes en matière d'asile ou d'immigration et en attente d'une réponse ; tout individu impliqué dans une procédure pénale, une procédure devant un tribunal du travail ou toute autre procédure judiciaire ; ou tout individu se trouvant dans l'incapacité de retourner dans son pays d'origine, doit être considéré comme résidant légalement dans l'État-membre et doit, par conséquent, se voir attribuer un permis de résidence et / ou une autorisation de séjour lorsque de tels documents existent.

Les États-membres doivent multiplier leurs efforts pour garantir effectivement le droit à la vie familiale et au regroupement familial à tous les migrants et aux bénéficiaires d'une protection internationale.

EYCA demande instamment aux institutions européennes de revoir les conditions permettant d'obtenir la citoyenneté européenne. Plus particulièrement, les critères décrits dans les traités européens selon lesquels les résidents de longue durée peuvent jouir des droits et devoirs du citoyen européen doivent être étendus et harmonisés.

2.3 Garantir les droits civils et politiques et la participation de tous

Des restrictions au droit de vote empêchant beaucoup de citoyens européens de prendre part à la vie politique de leur pays de résidence, en particulier de voter et de se présenter aux élections européennes, existent dans de nombreux États-membres. Les ressortissants des pays tiers ne disposent pas du droit de voter ou de se présenter aux élections locales, régionales ou nationales. Ceci constitue un obstacle majeur à l'exercice de leur droit de participer à la vie politique et n'est pas accepté par les citoyens européens. En effet, comme cela a été souligné dans « Le projet pour les citoyens européens 2013 » de la Commission européenne, « [lors de la consultation publique en ligne sur la citoyenneté de l'UE, qui s'est déroulée du 9 mai au 27 septembre 2012], de nombreux participants estiment que s'ils n'ont pas le droit de choisir leurs représentants politiques, ils ne devraient pas payer d'impôts. ».

Par ailleurs, les groupes vulnérables, marginalisés et exclus ne sont pas représentés de façon adéquate dans les partis politiques, sur les listes électorales et au sein des autorités administratives et nationales.

PERMETTRE À TOUS LES CITOYENS RÉSIDANT EN EUROPE DE VOTER

➤ Les institutions européennes, les États-membres et les autres acteurs concernés doivent prendre toutes les mesures appropriées pour garantir l'égalité, la non-dis-

crimination et l'accessibilité à tous, dans les domaines de la participation à la vie politique et publique, notamment en ce qui concerne le droit de vote, et ce en accordant une attention particulière aux besoins des groupes vulnérables, marginalisés et exclus.

Les institutions européennes et les États-membres doivent modifier les traités européens et abroger toute restriction que les États-membres ont mise en place au sujet du droit de vote aux élections locales et européennes.

Les institutions européennes et les États-membres doivent fournir une information claire sur le processus électoral, les programmes et partis politiques. Ils doivent apporter leur soutien aux citoyens, en particulier aux groupes vulnérables, marginalisés et exclus, afin que le vote de chacun soit le résultat d'une décision éclairée. Les élections doivent être rendues accessibles à tous, quel que soit le moyen de voter ; une attention particulière doit ainsi être accordée à l'accessibilité au scrutin, au vote électronique et à l'accès physique aux bureaux de vote.

Les États-membres doivent supprimer les restrictions légales qui empêchent certains citoyens d'exercer leurs droits politiques et juridiques, notamment le droit de vote, par exemple pour les personnes handicapées ou les détenus.

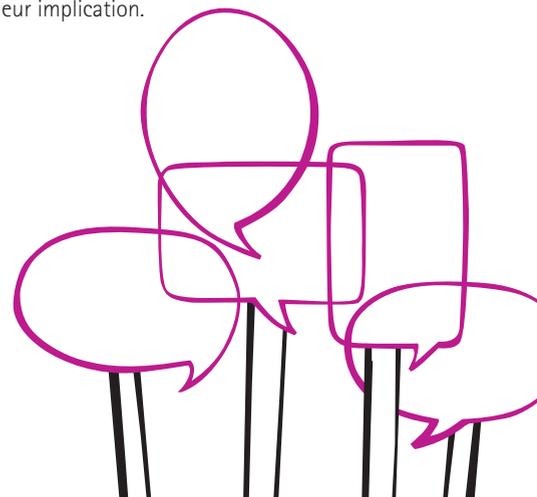
PERMETTRE UNE REPRÉSENTATION POLITIQUE ET PUBLIQUE DE TOUS

➤ Au-delà de la nécessité de garantir le droit de vote à tous les citoyens résidant dans l'UE, il est impératif d'améliorer significativement la participation politique et publique de tous, en particulier la représentation des groupes vulnérables, marginalisés et exclus, et ce à tous les niveaux de décision en Europe.

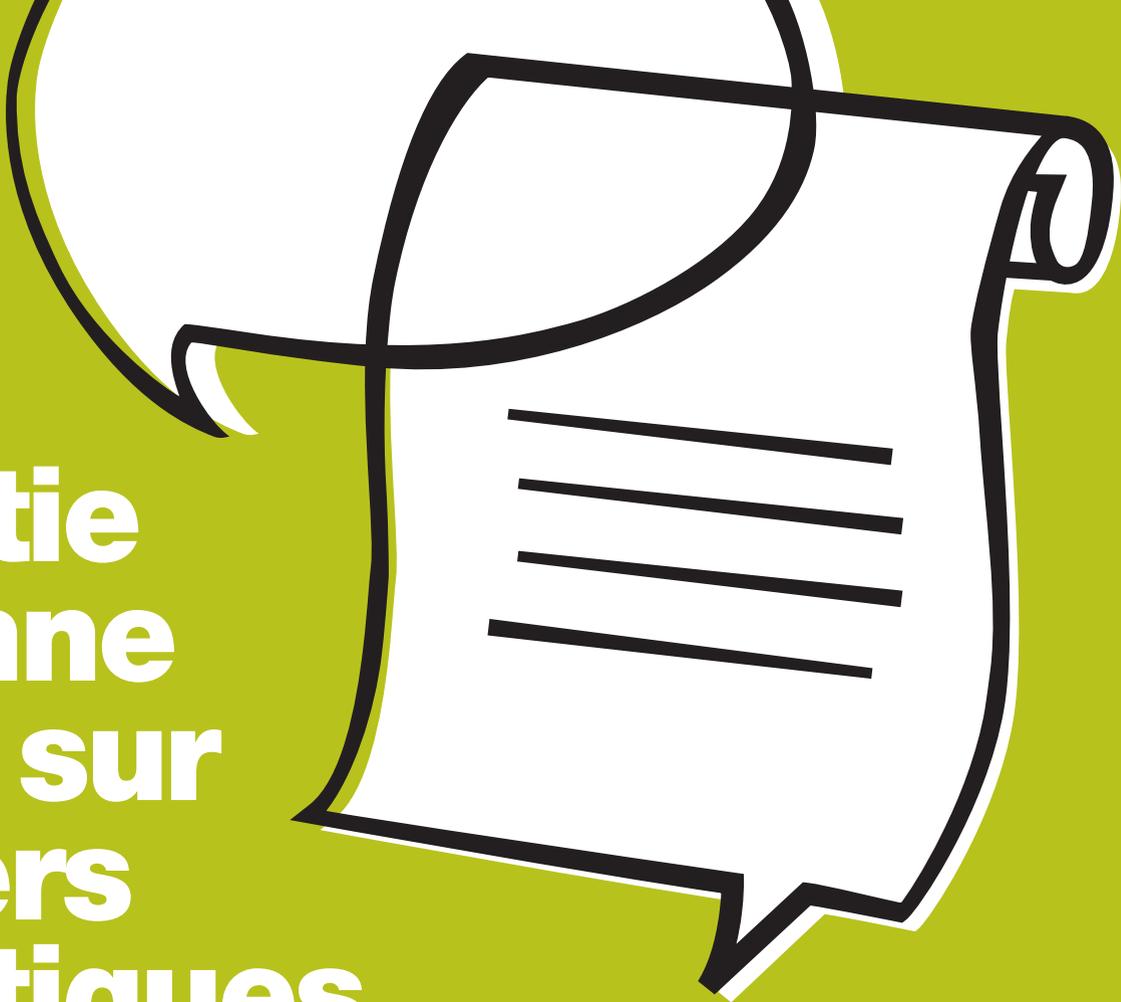
En priorité, les institutions européennes, les États-membres et les partis politiques doivent garantir la parité et la participation politique de groupes sociaux dans leur diversité lorsqu'il s'agit de se présenter aux élections ou d'exercer un mandat ou une fonction publique et ce à tous les niveaux de décision.

Les États-membres signataires de la Convention du Conseil de l'Europe sur la « Participation des étrangers à la vie publique au niveau local »* doivent garantir aux ressortissants étrangers en situation régulière dans le pays les « droits classiques » que sont la liberté d'expression, la liberté de réunion et la liberté de s'associer (y compris le droit de vote et de se présenter aux élections locales) et ce dans les mêmes termes qu'ils sont garantis aux ressortissants nationaux.

Les institutions européennes et les États-membres doivent garantir la participation civique active des Roms à la vie politique, sociale et économique de l'UE, notamment en organisant des actions d'information et de sensibilisation à destination des communautés roms afin d'encourager leur implication.



**Une
démocratie
européenne
reposant sur
trois piliers
démocratiques.**



3.

Trois piliers démocratiques

3.1

n°1: des citoyens éduqués et informés

3.2

n°2: des institutions ouvertes et réactives

3.3

n°3: une société civile organisée forte et reconnue

« Pour nous, la citoyenneté active signifie avant tout l'implication active des citoyens, comme la participation dans la vie de leurs communautés et donc dans la démocratie, en terme d'activité et de prise de décisions. »

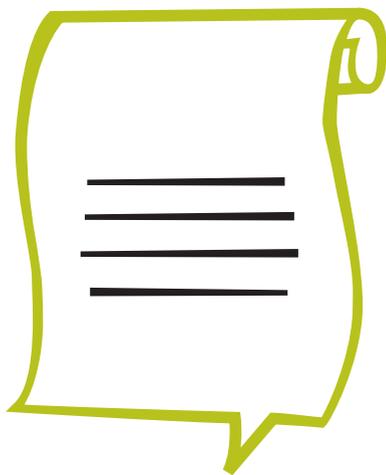
– EYCA Manifeste

L'UE est souvent perçue comme une machine procédurière et non comme une entité vivante rassemblant 500 millions de personnes autour d'un projet démocratique commun. EYCA est convaincue que l'Union européenne est plus qu'un cadre économique et légal, car elle s'est construite sur des principes de démocratie, de droits de l'Homme, d'état de droit et de protection sociale. Néanmoins, ces principes ne sont pas clairement perçus comme des forces motrices ou comme l'essence actuelle du développement de l'Europe. Cela entrave la réussite du processus d'intégration européenne où les décisions sont transparentes et responsables et où les citoyens disposent de moyens appropriés pour s'impliquer activement.

EYCA en conclut qu'une démocratie opérationnelle dépend de trois piliers complémentaires :

- Des citoyens éduqués et informés ;
- Des institutions à l'écoute des citoyens et qui les impliquent entièrement dans la prise de décision ;
- Une société civile organisée solide et indépendante.

Afin de parvenir à une démocratie européenne dynamique, ces trois piliers centraux ne doivent pas seulement être renforcés individuellement, mais la communication et l'interaction entre les eux doit être améliorée. Cela requiert une réforme significative des traités de l'Union européenne.



3.1

Pilier démocratique n°1: des citoyens éduqués et informés

Le manque d'information et de sensibilisation auprès des citoyens persiste de manière criante. Il en va de même du manque de communication entre les institutions européennes et les citoyens et du manque de clarté quant aux rôles respectifs des institutions européennes et des autres acteurs (gouvernement national, groupes d'intérêts, etc.). Ces fossés doivent être comblés, afin d'encourager l'engagement de tous les Européens dans un projet commun.

Les médias relatant sur les affaires européennes devraient représenter un canal d'information essentiel pour les citoyens européens. Il reste pourtant encore un long chemin à parcourir avant de parvenir à un paysage médiatique européen véritablement indépendant, qui stimulerait des débats de fond sur les politiques communautaires. De même, afin de devenir un vecteur pour sensibiliser, apprendre et informer sur la citoyenneté européenne et ses valeurs, l'éducation à la citoyenneté devrait être protégée et renforcée dans tous les États-membres.

FOURNIR DES INFORMATIONS DE QUALITÉ SUR L'EUROPE ET SES VALEURS

📌 **Les institutions européennes** doivent initier des changements structurels afin de s'assurer que les citoyens reçoivent des informations pertinentes et de qualité sur l'UE. Ces efforts doivent être particulièrement accentués aux niveaux national et local, et ne doivent pas seulement être dévolus aux acteurs décentralisés de la Commission européenne.

Les institutions européennes doivent développer des stratégies de communication innovantes et créatives auprès des citoyens, promouvoir des processus participatifs et se concentrer sur les niveaux national et local. Ces stratégies doivent adéquatement s'adresser à différents groupes, être axées sur la vision d'un projet européen commun à tous les citoyens de l'UE et promouvoir la participation active de tous les Européens à la prise de décision.

Les institutions européennes et les États-membres doivent développer des politiques visant à faire disparaître la fracture digitale et doivent promouvoir des actions efficaces pour favoriser l'intégration des groupes marginalisés dans l'e-society.

📌 **Les médias traditionnels et les nouveaux médias** ont un rôle clé dans ce processus et ils doivent être utilisés pour contribuer à une meilleure communication et une meilleure compréhension entre les institutions de l'Union et les citoyens. **Les institutions européennes et les États-membres** doivent favoriser le développement d'un environnement responsable pour les médias, qui garantirait un accès équitable aux questions européennes aux citoyens. A cet égard, la liberté de la presse, le pluralisme des médias et le respect du travail des journalistes doivent être particulièrement suivis.

La presse nationale, en particulier la télévision publique et les diffuseurs radio, doivent assurer une couverture équitable des questions européennes, en consacrant du temps et de l'espace à la couverture des sujets européens. Cela devrait être contrôlé par des entités de régulation nationales.

Les institutions européennes et les États-membres doivent renforcer les programmes européens et nationaux de soutien aux médias indépendants et de petite taille.

Les institutions européennes doivent systématiquement traduire les documents communautaires dans les langues officielles des États-membres afin d'améliorer l'accès à l'information européenne pour les médias nationaux et les citoyens.

📌 **Les médias européens et nationaux** doivent promouvoir une image positive des groupes victimes de discrimination et de stéréotypes négatifs et de tels stéréotypes doivent être combattus avec vigueur dans les années à venir tout en veillant au respect de la liberté de la presse.

PROMOUVOIR LE PROJET EUROPÉEN ET LES VALEURS DÉMOCRATIQUES À TRAVERS L'ÉDUCATION FORMELLE ET NON-FORMELLE

☑ L'éducation à la citoyenneté est une opportunité de changement positif et un outil primordial dans le développement des démocraties. **Les institutions européennes et les États-membres doivent donc garantir que la citoyenneté européenne et l'éducation civique soient soutenues dans l'éducation formelle et non-formelle afin d'établir une citoyenneté engagée se concentrant sur les principes de solidarité, d'interculturalité et de tolérance.**

Les États-membres doivent garantir que la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'Homme sont présentes à tous les niveaux des systèmes éducatifs nationaux, grâce à des cours spécifiques mais aussi via des sujets transversaux. Ils doivent également s'assurer que les programmes éducatifs nationaux favorisent l'étude et la connaissance des valeurs universelles, inscrites dans la Charte des Droits Fondamentaux de l'UE ; l'étude des institutions européennes et celles des différentes identités nationales et culturelles des membres de l'Union afin de mieux sensibiliser les citoyens au projet européen.

Les institutions européennes doivent promouvoir et soutenir le rôle des organisations de la société civile offrant des possibilités d'apprentissage non-formel, formel et multiculturel qui contribuent à l'autonomisation des citoyens et la promotion de la citoyenneté européenne active.

☑ **Les institutions européennes et les États-membres doivent s'assurer que la diversité culturelle et linguistique de l'Europe est soutenue et que les stéréotypes négatifs à l'encontre de groupes vulnérables, marginalisés et exclus sont évités et combattus.**

Les institutions européennes doivent inclure l'apprentissage de différentes langues européennes dans tous les programmes de mobilité, en leur ajoutant des modules de formation.

Les États-membres doivent dispenser des cours de langue nationale aux résidents de l'UE et s'assurer que de tels cours sont accessibles et gratuits pour les membres de groupes vulnérables et marginalisés.

Les États-membres doivent s'assurer que les comportements, les discours et les actions particulièrement discriminantes, sont efficacement combattus et, si cela est nécessaire, soumis à des procédures judiciaires et publiquement condamnés (tout en respectant la liberté d'expression et d'opinion).

Les institutions européennes doivent encourager l'implication des écoles et des établissements de l'enseignement supérieur dans des projets visant à lutter contre les inégalités femmes-hommes, la discrimination, le racisme, la xénophobie et toute autre forme de discrimination.



3.2

Pilier démocratique n°2: des institutions ouvertes et réactives

L'idée « d'europanisme », d'un projet d'europanisme regroupant des citoyens engagés démocratiquement, ne peut simplement être encouragée par le haut mais devrait être menée par les citoyens européens eux-mêmes. Si les citoyens ont besoin d'être informés sur l'UE et de mieux comprendre ce système politique, afin d'être mieux équipés pour le changer, il leur faut également être plus impliqués et plus écoutés par les institutions et les décideurs.

Il manque aux institutions européennes la capacité à prendre des décisions dans l'intérêt européen, puisque la prise de décision reste largement aux mains des différents intérêts nationaux. Les institutions européennes manquent par ailleurs de légitimité à cause de l'absence de freins et de contre-poids populaires.

Des changements modestes ont été apportés au projet européen depuis son début mais il y a aujourd'hui besoin d'aller vers une réelle union politique, fondée sur des principes de démocratie représentative, de participation et de responsabilité. Plus de démocratie signifie à la fois plus de transparence et de légitimité des mécanismes de démocratie représentative, ainsi que de meilleures et de plus nombreuses opportunités pour l'exercice de la démocratie participative. EYCA est convaincue que cet élan démocratique requiert un changement institutionnel.

👉 **Les institutions européennes** doivent entreprendre un processus de révision des traités pour renforcer plus particulièrement la démocratie participative et représentative ; pour remettre les citoyens au cœur du processus d'intégration européenne et pour restaurer la légitimité du projet européen en accroissant le contrôle démocratique des citoyens. Ce processus doit inclure toutes les parties prenantes et être utilisé comme un outil de sensibilisation du grand public à la construction européenne.

👉 Afin d'œuvrer pour une Europe plus démocratique et responsable devant ses citoyens, le rôle du **Parlement européen** dans le processus décisionnel européen doit être renforcé, en progressant vers une authentique gouvernance et une démocratie européennes.

👉 Le rôle exécutif et politique de la **Commission européenne** dans le processus décisionnel communautaire doit désormais être évalué et discuté précisément, s'agissant notamment de la nomination du collège des commissaires.

👉 **Le Conseil européen** ne doit pas être autorisé à dominer le processus décisionnel européen, et doit être rendu responsable devant le Parlement européen (par exemple en justifiant ses décisions devant le Parlement). Un débat public sur l'élection directe du président du Conseil européen doit être ouvert.

👉 Une réforme du fonctionnement démocratique de l'UE doit également reconsidérer le rôle des autres organisations et s'assurer, notamment, que **les institutions nationales** soient mieux impliquées dans la prise de décision européenne.

Le **Comité Economique et Social Européen** doit être structuré de sorte que la transparence et la clarté soient assurées lors de la nomination de ses membres et que tous les secteurs de la société y soient représentés. Un débat autour de son rôle de représentant de la société civile est également nécessaire.

Les institutions des États-membres doivent également jouer un rôle majeur, notamment en associant plus étroitement les parlements et les politiciens nationaux à la prise de décision de l'UE et en augmentant la coopération interparlementaire.

3.3 Pilier démocratique n°3: une société civile organisée forte et reconnue

«La démocratie participative répond aux besoins actuels de gouvernance européenne démocratique à travers l'Union, en complétant et renforçant la démocratie représentative. Impliquer la société civile organisée dans la définition de politiques et dans la préparation de décisions renforce la légitimité démocratique des institutions publiques, de leur travail et de leurs activités. La qualité du dialogue civil, y compris le dialogue social, son élément primordial, est un indicateur de l'état de santé de nos démocraties. » – EYCA Manifesto

Malgré la reconnaissance politique et légale du concept de participation citoyenne, introduit par l'Article 11 du Traité de Lisbonne, un cadre clair et structuré pour le dialogue civil européen, qui permettrait un dialogue permanent et transversal, fait toujours défaut. Comme souligné dans l'avis du Conseil Economique et Social Européen sur l'Article 11(1) et 11(2) du Traité de Lisbonne, un fossé persiste entre les lois en vigueur et la réalité de l'implication des citoyens et des organisations de la société civile en Europe. Selon EYCA, le potentiel de l'Article 11 n'est toujours pas complètement compris et appliqué par les institutions européennes.

Par ailleurs, les organisations de la société civile défendant l'intérêt général sont affaiblies, et leur existence est parfois compromise du fait de menaces constantes sur la liberté de s'associer et du manque de viabilité financière auxquels elles font face, en particulier dans le contexte de crise.

RECONNAÎTRE LE RÔLE ET LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À LA DÉMOCRATIE

☑ EYCA demande aux **institutions européennes** de reconnaître et de soutenir le rôle des organisations de volontaires et de la société civile pour combler le fossé entre l'UE et ses citoyens en soutenant et en reconnaissant le rôle joué par les organisations non-gouvernementales et de bénévoles travaillant sur les politiques de jeunesse, les politiques des personnes âgées, les droits des enfants, les questions sociales, l'égalité des genres, la pauvreté et l'inclusion sociale et les droits des personnes handicapées pour permettre une société plus inclusive et favoriser la citoyenneté active grâce à l'autonomisation et la responsabilisation (empowerment) des citoyens à l'échelle locale comme européenne.

Les institutions européennes et les États-membres doivent mettre en oeuvre les recommandations développées dans le PAVE (Policy Agenda for Volunteering in Europe)* au cours de l'Année européenne du Volontariat de 2011 et démontrer ainsi leur engagement à « promouvoir et soutenir le volontariat comme une manifestation de valeurs européennes, qui fournissent un vecteur pour une citoyenneté active et qui contribuent à la croissance de l'économie comme du capital social ».

Afin de renforcer un sentiment d'identité européenne chez les nouvelles générations, EYCA demande aux États-membres de soutenir les réseaux de volontariat locaux et européens qui visent à faciliter l'échange d'expériences, de bonnes pratiques, de connaissances et de compétences parmi les organisations de la société civile.

PERMETTRE LE FONCTIONNEMENT DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

☑ Les institutions européennes et les États-membres doivent s'engager pour permettre le fonctionnement indépendant et la viabilité des organisations de la société civile, particulièrement en temps de crise.

La vie associative doit être protégée partout en Europe et les institutions européennes et les États-membres doivent allouer des ressources au soutien des organisations de la société civile, afin qu'elles puissent faciliter l'échange de bonnes pratiques sur l'implication des citoyens et de la société civile aux niveaux local, national et européen ; porter la voix des citoyens, et surtout les groupes vulnérables, marginalisés et exclus, mais aussi créer des alliances ayant pour but de les représenter efficacement à tous les niveaux de participation.

Les institutions européennes, les gouvernements nationaux et les autres financeurs doivent encourager et faciliter la prise en compte de l'investissement bénévole comme ressource dans les comptes des organisations ce qui permettrait de l'utiliser comme du co-financement.

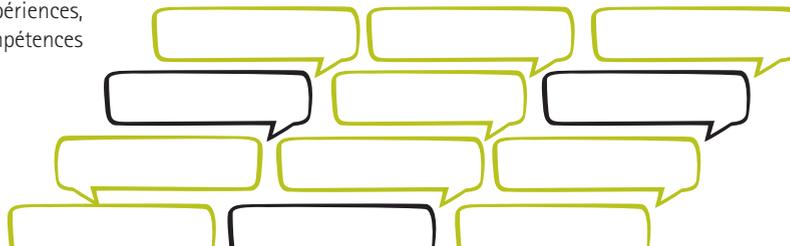
POUR UN DIALOGUE CIVIL CONSTRUCTIF EN EUROPE

☑ Le dialogue civil en Europe doit être activement soutenu et mis en oeuvre par l'ensemble des partenaires concernés (Commission européenne, autorités régionales et nationales, etc.) à tous les niveaux de décision afin de s'assurer que les citoyens sont concrètement, efficacement et durablement impliqués dans le processus démocratique européen.

EYCA demande plus spécifiquement à la Commission européenne d'adopter un livre vert définissant une proposition claire de politique visant à instaurer un cadre permanent et stable pour un dialogue civil vertical, transversal et horizontal.

Les États-membres doivent mettre en place les mécanismes et les structures nécessaires devant permettre un dialogue civil aux niveaux national et régional.

☑ Les institutions européennes doivent adopter le Statut de l'Association européenne et le Statut de la Fondation européenne pour garantir une meilleure reconnaissance, visibilité et légitimité aux organisations de la société civile et faciliter leur travail au niveau européen et sur l'ensemble du territoire européen. Cela concrétiserait ainsi l'un des droits inhérents à la citoyenneté démocratique : la liberté de s'associer.



Ressources.

Les définitions suivantes n'ont pas vocation à être scientifiques ou exhaustives. Elles reflètent notre compréhension de notions fréquemment utilisées pendant nos travaux et présentes dans ce document.

Ce que nous entendons par...

Citoyenneté démocratique

La citoyenneté démocratique renvoie à la « *citoyenneté comme un ensemble de droits civiques, politiques et sociaux et comme une pratique politique permettant de générer un sentiment d'appartenance* » (Stanford Encyclopedia of Philosophy). Notre acception de la « citoyenneté démocratique » se fonde sur la définition de cette notion élaborée par le Conseil de l'Europe.

Citoyenneté active

A notre sens, la citoyenneté active signifie tout d'abord l'implication active des citoyens, comme parties prenantes à la vie de leurs communautés, de leur société et/ou de la vie politique en termes d'activité et de prise de décision, et ce en accord avec les principes et les valeurs des droits de l'Homme et de la démocratie.

Citoyens et résidents

Dans son article 1er la DUDH proclame : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en droits ». Être citoyen c'est jouir, avec tous ceux qui constituent une société démocratique, d'égalité de droit et de ces droits indivisibles et universels : droits civils, droits politiques, droits économiques, sociaux et culturels, droits environnementaux. Ainsi sur chaque espace territorial toutes celles et tous ceux qui y résident doivent être reconnus comme citoyens et à pouvoir y exercer leur citoyenneté. Une citoyenneté de résidence, du niveau local au niveau européen. Droit fondamental pour toute personne qui sur un territoire y vit, y travaille et contribue aux charges communes. Le Conseil européen de Tampere et le quatrième rapport de la Commission européenne sur l'accès à la citoyenneté, notamment européenne, ne disent rien d'autre.

Dans ce document, nous utilisons le terme « citoyens » et « résidents » indistinctement à moins que les obstacles

identifiés et les recommandations formulées ne soient spécifiques aux personnes avec un statut de résident particulier (tels que les citoyens de l'UE, les résidents de longue date, les migrants réguliers, les réfugiés et les demandeurs d'asile, ainsi que les migrants non-documentés). Dans ces cas précis, le statut est spécifiquement mis en avant.

La société civile et les organisations de la société civile

Nos membres sont des organisations de la société civile et des réseaux étant essentiellement constitués de citoyens organisés collectivement pour promouvoir un projet d'intérêt général, pour toute la société ou pour une de ses composantes. En plus de cette dimension de défense de biens communs, nos membres sont des organisations non-gouvernementales et à but non-lucratif, avec pour ambition le changement démocratique et social. Les organisations de la société civile sont, à notre sens, des « écoles de la démocratie ».

Selon la définition de la World Alliance for Citizen Participation (CIVICUS), la société civile peut être définie comme « *le cercle, en dehors de la famille, de l'État, et du marché, où les gens s'associent pour promouvoir et faire avancer des intérêts communs* ».

En parlant de la « société civile » et des « organisations de la société civile », nous nous adressons à ces organisations qui défendent l'intérêt général et non pas celles utilisant le terme « organisation de la société civile » ou « association », et représentant des particuliers, notamment des compagnies ou des intérêts.

Citoyens (ou groupes) vulnérables, marginalisés et exclus

Nous considérons comme « vulnérable », « marginalisé » et « exclu » tout citoyen ou groupe de personnes qui serait victime de discrimination fondée sur son origine ethnique, sa nationalité, sa religion, son sexe, son genre, son âge, son handicap, son

orientation sexuelle, son statut social ou autre (et notamment les personnes souffrant de pauvreté, de problèmes liés à leur statut migratoire, de résidence ou de détention) et qui serait désavantagé par de telles discriminations.

Ce que sont...

La Charte des Droits Fondamentaux de l'Union européenne

La Charte des Droits Fondamentaux de l'Union européenne regroupe dans un même document l'ensemble des droits fondamentaux protégés dans l'UE. La Charte est organisée en six chapitres : dignité, liberté, égalité, solidarité, droits des citoyens et justice. Proclamée en 2000, la Charte est devenue une obligation juridique dans l'UE depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en décembre 2009.

La Communication sur les "Normes Minimales de Consultation" (COM (2002) 704 final)

La Communication de la Commission eu-

ropéenne, datée du 11 décembre 2002, « *Vers une culture renforcée de consultation et de dialogue -Principes généraux et normes minimales applicables aux consultations engagées par la Commission avec les parties intéressées* » définit un processus de consultation qui « *aide à améliorer l'efficacité des politiques, tout en renforçant l'implication des parties prenantes et du grand public* ».

La Convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local

Ce traité du Conseil de l'Europe, adopté en 1992 et entré en vigueur en 1997, accorde aux étrangers le droit de vote aux élections locales, à condition qu'ils remplissent les mêmes exigences juridiques que les ressortissants du pays et qu'ils aient été légalement et régulièrement des résidents de l'état concerné pendant les 5 ans précédant les élections. En 2013, la Convention était ratifiée par 8 États-membres du Conseil de l'Europe, et signée par 5 autres.

La Directive sur l'Égalité de l'Emploi (Directive du Conseil 2000/78/CE)

Cette Directive datée du 27 novembre 2000, instaurant un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail, met en place un cadre général pour permettre l'égalité de traitement des individus dans l'Union Européenne, sans distinction de religion ou de croyance, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle, en matière d'emploi et de travail et de participation à certaines organisations.

La Convention Européenne des droits de l'Homme

La Convention Européenne des droits de l'Homme est un traité international destiné à protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales en Europe. Rédigée par le Conseil de l'Europe, elle est entrée en vigueur en 1953. La Cour Européenne des droits de l'Homme veille à l'application de la Convention dans les 47 États-membres du Conseil de l'Europe. L'Union européenne s'apprête à signer la Convention Européenne des droits de l'Homme.

La Stratégie d'Inclusion Active de l'UE

Afin de lutter contre les inégalités et l'exclusion, la Commission européenne a adopté en octobre 2008 la recommandation relative à l'inclusion active des personnes les plus en marge du marché du travail. Elle vise à mettre en œuvre une stratégie politique globale qui associerait trois volets : un soutien financier suffisant, l'accès à des services de qualité et un marché du travail inclusif.

Les Initiatives Citoyennes Européennes (ICE)

Instaurée par le Traité de Lisbonne, l'ICE est une demande adressée à la Commission européenne à faire des propositions législatives sur des sujets relevant de la compétence de l'UE. Une ICE doit être soutenue par au moins un million de citoyens de l'UE, venant d'au moins 7 des 28 États-Membres. Les règles et les procédures des ICE sont présentées dans une réglementation de l'UE, adoptée par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne en février 2011.

Policy Agenda on Volunteering in Europe (P.A.V.E)

Le P.A.V.E a été élaboré par l'Alliance pour l'Année Européenne du Volontariat (EYV2011) et formule des recommandations pour un cadre politique européen plus efficient et efficace pour promouvoir et encourager les volontaires, le volontariat, les organisations fondées sur le volontariat et leurs partenaires. Ses recommandations soutiennent et encouragent le volontariat car il véhicule, en tant qu'il est une manifestation des valeurs européennes, l'idée de citoyenneté active.

L'Économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est une forme d'organisation d'activités humaines, fondée sur la solidarité collective et la démocratie, s'appuyant sur l'efficacité économique de ses moyens, qui assure la production, la distribution, l'échange et la consommation des biens et des services. Elle contribue à l'expression d'une citoyenneté active et participe à la prospérité individuelle et collective. Elle intervient dans tous les domaines économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux.

L'Inclusion sociale et l'inclusion active

L'inclusion sociale lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de façon à ce que chacun puisse pleinement faire par-

tie de la société. Le concept d'inclusion active, qui nécessite d'être considéré comme un volet du concept plus large d'inclusion sociale, doit être compris comme un vecteur permettant à toute personne, notamment les plus exclues et désavantagées, de participer pleinement à la société, notamment par l'accès à l'emploi.

Le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (Traité de Lisbonne ou Traité révisé)

Entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, le traité de Lisbonne est venu modifier le Traité de l'Union Européenne (TUE, Maastricht) et le Traité instituant la Communauté Européenne (TCE, Rome), ce dernier étant renommé traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) au cours du processus.

Les articles auxquels les travaux d'EYCA font le plus souvent référence sont les articles 2 (valeurs de l'Union), 3 (objectifs de l'Union), 6 (dispositions de la Charte des Droits Fondamentaux de l'UE), 9 (sur le principe d'égalité entre citoyens), 10 (sur la démocratie représentative) et 11 (sur la participation citoyenne).

La Directive Victime

La Directive, établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité [Directive 2012/29/UE] a été adoptée le 25 octobre 2012. Elle assure, dans

tous les États-membres, les droits fondamentaux des victimes (par exemple : que les victimes soient traitées avec respect ; qu'elles reçoivent des informations sur leurs droits et sur leur dossier qu'elles pourront comprendre ; que les victimes vulnérables soient identifiées et convenablement protégées, etc.).

La Garantie Jeunesse

La Garantie Jeunesse, adoptée par le Conseil européen en avril 2013, assure à tous les jeunes de moins de 25 ans de recevoir une offre d'emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans une période de quatre mois à partir du moment où ils se retrouvent sans emploi ou arrêtent leurs études.

Membres Européens

COMITÉ DE PILOTAGE

AEDH	European Association for the Defense of Human Rights	www.aedh.eu
ALDA	Association of Local Democracy Agencies	www.alda-europe.eu
ATD FOURTH WORLD	ATD Fourth World (Acting Together for Dignity)	www.atd-fourthworld.org
CEV	European Volunteer Center	www.cev.be
ECF	European Civic Forum	www.civic-forum.eu
EDF-FEPH	European Disability Forum	www.edf-feph.org
EMI	European Movement International	www.europeanmovement.eu
ENNA	European Network of National Civil Society Associations	www.enna-europe.org
SOLIDAR	SOLIDAR	www.solidar.org
VOLONTEUROPE	Volonteuropé	www.volonteuropé.eu

ORGANISATIONS ET RÉSEAUX MEMBRES

AE aisbl	Autism Europe	www.autismeurope.org
AEBR	Association of European Border Regions	www.aebr.eu
AEGEE	European Students Forum Association - AEGEE-Europe	www.aegee.org
AGE PLATFORM	AGE Platform	www.age-platform.eu
AIM	Association Internationale de la Mutualité	www.aim-mutual.org
BCSDN	Balkan Civil Society Development Network	www.balkancsd.net
CAE	Culture Action Europe	www.cultureactioneurope.org
CEDAG	European Council of Associations of General Interest	www.cedag-eu.org
CEECN	Central and Eastern European Citizens Network	www.ceecn.net
CESES	Confederation of European Senior Expert Services	www.ceses.net
CIVILSCAPE	Civilscape	www.civilscape.org
COFACE	Confederation of Family Organisations in the EU	www.coface-eu.org
CONCORD	European confederation of Relief and Development NGOs	www.concordeurope.org
CVA	Conservation Volunteers Alliance	www.conservationvolunteers.eu
EA	European Alternatives	www.euroalter.com
EAPN	European Anti-Poverty Network	www.eapn.eu
EASPD	European Association of Service Providers for Persons with Disabilities	www.easpd.eu
ECAS	European Citizen Action Service	www.ecas-citizens.eu
ECDN	European Community Development Network (formerly CEBSN)	www.eucdn.net
ECICW	European Center of the International Council of Women	www.ecicw-cecif.com

ECON	European Community Organising Network	www.econnet.eu
EFC	European Foundation Centre	www.efc.be
EFOMW	European Forum Of Muslim Women	www.efomw.eu
EN	Europa Nostra	europanostr.a.org
ENAR	European Network Against Racism	www.enar-eu.org
ENGSO	European Non-Governmental Sports Organisation	www.engso.com
EPHA	European Public Health Alliance	www.eph.a.org
ERIO Network	European Roma Information Office	www.erionet.eu
ESN	Erasmus Student Network	www.esn.org
EUCIS-LLL	European Civil Society Platform on Lifelong Learning	www.eucis-lll.eu
EUCLID	EUCLID Network	www.euclidnetwork.eu
EUNET	European Network for Education and Training e.V.	www.european-net.org
EURAG	European Federation of Older People	www.eurageurope.org
EUROCHILD	EUROCHILD	www.eurochild.org
EWL	European Women's Lobby	www.womenlobby.org
IFSBH	International Federation for Spina Bifida and Hydrocephalus	www.ifglobal.org
ILGA-Europe	European region of the International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association	www.ilga-europe.org
Inclusion Europe	Inclusion Europe	www.inclusion-europe.org
ISCA	International Sport and Culture Association	www.isca-web.org
JEF-Europe	Young Europeans Federalists (JEF – Europe)	www.jef.eu
Lions Club	Lions Club International	www.lionsclubs.org
MHE-SME	Mental Health Europe	www.mhe-sme.org
OBESSU	Organising Bureau of European School Students Union	www.obessu.org
PICUM	Platform for International Cooperation on Undocumented Migrants	www.picum.org
PIE	Platform for Intercultural Europe	www.intercultural-europe.org
S&C	Sports et citoyenneté	www.sportetcitoyennete.com
SMES Europa	SMES Europa	www.smes-europa.org
SOCIAL PLATFORM	Social Platform	www.socialplatform.org
SVI	Service Volontaire International	www.servicevolontaire.org
WAGGGS	World Association of Girl Guides and Girl Scouts, Europe Region	www.europe.waggsworld.org
WOSM	World Organisation of the Scout Movement	www.scout.org
YFJ	European Youth Forum	www.youthforum.org

Membres Nationaux

ALLIANCES NATIONALES

EYCA - България
EYCA - Česká Republika
EYCA - Danmark
EYCA - España
EYCA - France
EYCA - Hrvatska
EYCA - Italia
EYCA - Latvija
EYCA - Lietuva
EYCA - Luxembourg
EYCA - Magyarország
EYCA - Malta
EYCA - Nederland
EYCA - Polska
EYCA - România
EYCA - Slovenija
EYCA - Slovensko
EYCA - Suomi
EYCA - United Kingdom

INITIATIVES D'ALLIANCES

EYCA - Belgique / België
EYCA - Κύπρος
EYCA - Portugal

ORGANISATIONS CONTACTS

Deutschland
Eesti
Éire
Ελλάδα
Македонија
Österreich
Sverige



IT'S ABOUT EUROPE
IT'S ABOUT YOU

Join the debate



European Year of Citizens 2013
www.europa.eu/citizens-2013



Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.
Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.